



Informations de base	
<b>2007/2637(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'intérêt européen: réussir le défi de la mondialisation <b>Subject</b> 5.03 Economie mondiale et mondialisation 5.05 Croissance économique	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2828	2007-11-13
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Affaires économiques et financières		BARROSO José Manuel	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/11/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
14/11/2007	Débat en plénière		Résumé
15/11/2007	Décision du Parlement	T6-0533/2007	Résumé
15/11/2007	Résultat du vote au parlement		
15/11/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2007/2637(RSP)
<b>Type de procédure</b>	RSP - Résolutions d'actualité
<b>Sous-type de procédure</b>	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 142-p5
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée

Portail de documentation			
<b>Parlement Européen</b>			

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0435/2007</a>	14/11/2007	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0441/2007</a>	14/11/2007	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0442/2007</a>	14/11/2007	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0447/2007</a>	14/11/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		<a href="#">T6-0533/2007</a>	15/11/2007	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)412</a>	18/12/2007	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)0412</a>	05/02/2008	

## Résolution sur l'intérêt européen: réussir le défi de la mondialisation

2007/2637(RSP) - 15/11/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

À la suite du débat qui s'est tenu à l'Assemblée dans le prolongement des déclarations du Conseil et de la Commission, sur « L'intérêt européen: réussir le défi de la mondialisation » ([COM\(2007\)0581](#)), le Parlement européen a adopté par 435 voix pour, 86 contre et 32 abstentions, une résolution rappelant que « la mondialisation de l'économie offre des chances nouvelles aux économies de l'UE ».

Les députés considèrent que l'UE ne parviendra à réaliser les objectifs de Lisbonne en son sein qu'en adoptant **une position active et unie sur la scène mondiale**, se félicitant dès lors de l'intention de donner à la stratégie de Lisbonne une dimension externe cohérente. Soulignant l'importance de l'UE en tant qu'acteur mondial et que grand bénéficiaire de l'ouverture de l'économie mondiale, les députés estiment qu'il incombe à l'Union de s'atteler aux problèmes mondiaux et de mettre en place des outils de politique économique extérieure commune permettant de gérer convenablement les effets extérieurs de son marché unique.

La résolution salue l'intention de la Commission de développer encore la **coopération en matière de réglementation**, le rapprochement des normes et l'équivalence des règles dans les pourparlers avec les pays tiers. La Commission est par ailleurs invitée à : i) promouvoir l'amélioration de la qualité du travail et des conditions de travail, ii) lutter contre le dumping social, iii) inclure un chapitre consacré au développement durable dans les accords de coopération et commerciaux conclus avec les pays tiers, imposant la ratification et le respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail ainsi que des principes de conditions de travail décentes, iv) appliquer systématiquement valeurs et principes sociaux lors de la conclusion d'accords avec les pays tiers.

S'agissant des **politiques internes**, le Parlement souligne la nécessité d'assurer et d'améliorer l'intégration et la visibilité de la dimension sociale au cours du prochain cycle de la stratégie de Lisbonne. Il estime urgent de remédier au déséquilibre qui caractérise les lignes directrices pour l'emploi, qui ne tiennent pas suffisamment compte de certains objectifs sociaux fondamentaux tel celui de réduire le nombre de travailleurs pauvres et d'accroître l'accès à des emplois de qualité, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres formes de protection sociale pour tous. La Commission est invitée à adapter les lignes directrices intégrées afin de relever les défis nouveaux et de combler ces lacunes.

Soulignant l'importance de renforcer le potentiel stratégique des **politiques de l'emploi**, le Parlement invite la Commission et les États membres à accorder une attention particulière, dans le processus de coordination, à la qualité de l'emploi, à la conciliation de la vie de travail, de la vie familiale et de la vie privée, à la qualité et à l'offre en matière d'éducation et de formation pour tous, à l'application des législations antidiscrimination, au renforcement des politiques d'égalité des chances entre hommes et femmes et aux problèmes d'immigration. Les députés se déclarent en outre favorables à l'adoption d'un ensemble équilibré de principes communs en matière de « **flexisécurité** », qui combine flexibilité et sécurité pour les travailleurs et les employeurs sur le marché du travail.

**En matière économique**, les députés plaident pour la transparence des marchés financiers et pour des règles de concurrence efficaces tout en soulignant l'importance de finances saines et d'une coordination améliorée des politiques fiscales. Ils s'inquiètent par ailleurs du ralentissement de la croissance et de la productivité dans l'UE, et souhaitent en ce sens que l'innovation se traduise plus rapidement dans des produits et services nouveaux. À cet égard, ils demandent que les nouvelles entreprises du secteur de l'innovation puissent bénéficier d'un accès élargi aux capitaux. Les députés insistent également sur l'importance d'investir dans des systèmes d'éducation et de formation modernes.

Dans sa résolution, le Parlement réitère son **soutien à l'indépendance de la BCE** dans la détermination de la politique monétaire et la gestion de la volatilité des marchés financiers mondiaux. Les députés expriment également leur inquiétude face au fait qu'une hausse de la demande de ressources naturelles, de produits et de services de base induite par l'expansion des économies en développement pourrait engendrer des pressions inflationnistes sur les économies des États membres de l'UE.

Enfin, constatant que les **citoyens** de l'Union établissent souvent un parallèle entre, d'une part, la mondialisation et, d'autre part, la régression de la production européenne et les pertes d'emplois, le Parlement demande à la Commission et aux États membres de mieux informer les citoyens européens sur tous les aspects de la mondialisation et sur la nécessité de mettre en place, au niveau de l'Union, une politique qui permettra de relever les défis inhérents à une économie mondialisée.

En ce qui concerne la **gouvernance mondiale**, le Parlement reconnaît qu'une action supranationale est nécessaire de toute urgence pour développer des politiques visant à atténuer les effets du changement climatique et à lutter contre la criminalité organisée internationale. Il estime nécessaire que des institutions supranationales soient appelées à relever les défis supranationaux.

Les députés considèrent qu'il est essentiel de définir des règles et des normes mondiales pour parvenir à une convergence réglementaire et ils invitent la Commission à s'assurer que le principe de réciprocité dans les conditions d'accès au marché est respecté. De même, les députés soulignent que la poursuite de la libéralisation des échanges renforce la nécessité pour l'Union de préserver sa capacité à se protéger contre toute pratique commerciale déloyale, par le biais d'instruments de défense commerciale.

Les députés soulignent enfin que l'Union doit se doter de toute urgence d'une **politique commune des frontières et de l'immigration** englobant non seulement un contrôle intégré aux frontières, mais aussi des stratégies, critères et procédures harmonisés pour les migrations économiques, étant entendu que la décision concernant le nombre de personnes admises est laissée à chaque État membre.

La Commission et les États membres, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et en particulier du processus des programmes de réforme nationaux, sont invités à promouvoir la maîtrise du développement et à renforcer la participation des parlements nationaux, des autorités régionales et locales, ainsi que des partenaires sociaux et de la société civile.